

Jura

Autor(en): **Steullet, Anne-Marie / [s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

14 Vaudois (sur 100) disent non à l'égalité

En 1959, les Vaudois disaient de justesse **oui au suffrage féminin** : 51 % de oui. En 1971, net progrès : 84 % de oui pour le suffrage féminin sur le plan fédéral.

En neuf ans, les irréductibles n'ont pas beaucoup diminué puisque, le 30 novembre dernier, l'introduction d'un article garantissant l'**égalité de droit entre les hommes et les femmes** dans la **Constitution vaudoise** était accepté par 86 % des votants. (Et cette fois les votants étaient des deux sexes !)

Sur le plan cantonal donc : 14 % de non. Il est intéressant de voir les variations de ce pourcentage d'un district à l'autre :

Lausanne et Nyon : 11 %

Vevey : 12 %

Morges : 13 %

Lavaux : 15 %

La Vallée, Oron et Yverdon : 16 %

Aigle, Cossonay et Rolle : 17 %

Echallens, Aubonne, Moudon : 19 %

Orbe et Grandson : 20 %

Avenches : 21 %

Pays d'Enhaut : 23 %

Payerne : 26 %

Les sujets de votation étaient si nombreux le 30 novembre qu'on a très peu parlé dans la presse de ce problème de l'égalité. Le résultat n'en est pas moins superbe et fait bien augurer de la votation fédérale sur le même sujet au mois de juin prochain.

S. Chapuis

AU GRAND CONSEIL

Le recensement

La députée Janine Coderey a exprimé son étonnement à la lecture des questions du recensement fédéral : certaines questions ne s'adressent qu'aux femmes : « votre mariage actuel est-il le premier ? », d'autres, à son avis, concernent la sphère privée. Posant une « question » au Conseil d'Etat, Mme Coderey demande à qui vont servir ces questions, quand et à qui les résultats seront communiqués et combien coûtera le dépouillement.

Impôts à la source

Le député Raymond Berthoud a signalé, lors de la dernière session du Grand Conseil, une discrimination dont sont victimes les femmes étrangères qui gagnent plus que leur mari. On sait que les impôts des travailleurs étrangers sont retenus à la source selon un barème fixé dans la loi ; le taux applicable aux femmes mariées est beaucoup plus élevé que celui qui concerne les hommes, car il tient compte de l'addition des revenus des conjoints. Tant que la femme gagne moins que son mari, tout va bien. Dès qu'elle gagne plus que lui, le système devient inéquitable.

Ces couples ont la possibilité de se faire taxer selon une déclaration, comme les contribuables suisses, ce qui leur est plus favorable, répond le Conseil d'Etat à M. Berthoud ; encore faut-il le savoir et en faire la demande. Avis donc aux femmes étrangères qui ont un meilleur salaire que leur époux !

Egalité à l'école

On se souvient que l'ADF-groupe de Lausanne (Association pour les droits de la femme) avait écrit une lettre ouverte au Département d'instruction publique pour protester contre les cours différenciés donnés aux filles et garçons de 7^e et 8^e primaires. Le chef du département a répondu à l'ADF qu'il n'était pas question d'envisager un changement de ces programmes pour ces toutes prochaines années, se retranchant derrière des dispositions légales concernant... l'enseignement ménager ; notez que les branches dont on prive les filles sont le dessin technique et la géométrie !

Simultanément la députée Suzanne Cornaz et quelques-uns de ses collègues avaient écrit une lettre au Département de justice et police qui avait demandé qu'on lui signale les discriminations concernant les femmes, lettre parlant de ce même sujet. Le département répondit à ces députés : « Ces cours différenciés constituent-ils une inégalité de traitement ? nous n'en sommes pas certains ». Réponse que Mme Cornaz eut l'occasion de lire au Grand Conseil lorsqu'elle pria ses collègues d'appuyer la motion suivante :

La députée Danielle Perrin demanda, le 8 décembre, l'unification du programme scolaire pour tous les élèves de 7^e, 8^e et 9^e primaires, la suppression des « activités différenciées (géométrie, géographie économique, travaux manuels et dessin technique pour les garçons ; couture et économie familiale pour les filles) » et l'étude de la possibilité d'offrir les disciplines supprimées sous forme d'options.

Cette motion fut prise en considération et envoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

A. P.

FRIBOURG

Un comité égalité

En novembre dernier à Fribourg s'est créé un comité de soutien pour le contreprojet concernant l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ce comité, formé de représentants(es) de divers partis et associations, se propose de mener plusieurs actions (articles - informations - conférences, etc.) en vue de l'acceptation du contreprojet lors des votations fédérales.

J. Barras

JURA

Progression des femmes aux élections communales

Jusqu'aux élections communales de cette année 1980, les Jurassiennes étaient sous-représentées dans les conseils. On comptait 49 élues sur 558 postes répartis dans les 80 communes du nouveau canton. A ce sujet, le Bureau de la condition féminine avait mené une enquête qui faisait apparaître la faible représentation féminine. Puis ce même BCF s'est mis en grande campagne. On attendait les résultats avec curiosité.

Le pourcentage des élues était de 8,8 ; il a passé à 10,2. On remarque que ce chiffre dépasse celui de la représentation des femmes au plan fédéral. En effet, l'Assemblée fédérale compte un pourcentage de 9,7 actuellement contre 6,9 pour la législature précédente.

Les Jurassiennes peuvent être satisfaites. Marie-Josèphe Lachat, déléguée au BCF ne se déclare pas pleinement satisfaite des résultats, mais elle constate que les partis avaient bien répondu à l'appel en plaçant un nombre équitable de femmes sur les listes.

D'autre part, plusieurs communes n'avaient aucune femme au Conseil communal ; on voit aujourd'hui parfois deux élues, ce qui laisse augurer d'un changement dans la conduite des affaires.

Un effort à poursuivre

Avec 58 élues contre 49, les Jurassiens ont marqué leur volonté d'aménager une plus grande place politique aux femmes. Si on compare les résultats à l'élection de la Constituante, c'est un bond en avant. Rappelons qu'une seule femme y siégeait, représentant le 2 % de l'assemblée. C'était en 1976.

Autre remarque : les élues sont proportionnellement plus nombreuses dans les Conseils législatifs que dans les exécutifs.

Elles sont bien introduites dans certaines Commissions communales comme celles des écoles primaires (34,5 %), celles des œuvres sociales (34,3 %) ; moins bien dans les Commissions des impôts (4,6 %).

Ces derniers chiffres concernent la législature qui se termine ; nous aurons des renseignements sur les nominations en cours, tout prochainement. On sait, par exemple, que les femmes ont fait de bons résultats

comme « viennent-ensuite », ce qui aura pour conséquence de les placer avantagusement pour les commissions à constituer, ou pour palier quelque défection.

L'effort sera à poursuivre, de la part du BCF, de la part des élues et des militantes, car, n'est-ce pas, les élus se préparaient depuis longtemps, eux ! Les femmes ne viennent que de commencer leur trajectoire politique sous l'impulsion d'un tout nouveau BCF qui devra encore innover afin d'atteindre ses objectifs.

Anne-Marie Steullet

VALAIS

Dites 33...

Trente-trois : C'est le nombre de femmes que les citoyens valaisans ont appelées à siéger au sein des conseils communaux ce premier dimanche de décembre.

Trente-trois, un nombre qui évoque une santé déficiente ! La démocratie serait-elle malade ?

Il y a 163 communes en Valais. Chacune d'elle compte environ sept conseillers, ce qui représente un total de près de 1150 élus.

A cela il faut ajouter que si le pourcentage d'échecs masculins est d'environ 20 %, celui des femmes est de 50 %. Il ne faut donc plus s'étonner que les candidates soient quelque peu réticentes à affronter des élections.

Fait remarquable cependant dans cette grisaille électorale : une femme, Mathilde Pianzola (l'une des deux élues haut-valaisannes) accède à la vice-présidence de la ville de Brigue.

Pour le reste, pas de femmes présidentes encore pour cette prochaine période législative.

Décidément, les mentalités évoluent bien lentement...

Cilette Cretton

NOMINATIONS

Dr. jur. Dora Hofstetter

(BL)

de Reinach, députée au Grand Conseil, vient d'être nommée première femme juge au tribunal de Liestal.

Mme Danielle Baechler-Chevalley

(VD)

a été nommée juge-suppléant au Tribunal des mineurs.

Mme Nicole Keller

(VD)

préside cette année le législatif de Vevey. Nous la félicitons et à travers elle toutes les femmes qui président un législatif communal cette année — elles sont plusieurs dans le canton de Vaud, dont nous ne connaissons malheureusement pas tous les noms !

Mme Barbara Ott

(NE)

Avocate, domiciliée à Cortaillod a été élue par le Grand Conseil neuchâtelois juge d'instruction.

Mme Martine Benedict

(VD)

a été élue par le Grand Conseil juge suppléant au Tribunal cantonal.

(Notons que quelques jours avant la candidature de Mme Danièle Contomanolis-Bertschi à la charge de juge au Tribunal cantonal avait été présentée par le parti socialiste. Elle obtint le beau résultat de 70 voix contre 97 à son concurrent, et son échec est dû plus à une affaire de parti que de sexe.)

Mme Christiane Vincent

(VD)

a été nommée par la municipalité d'Yverdon au poste de Secrétaire aux affaires culturelles de la ville ; elle succède à Mme Aurore Schauenberg.

A VENIR

AMCF

(GE)

L'assemblée générale de l'Association des mères chefs de famille aura lieu le 12 février 1981 à 20h. 30 avec le concours de Mme Poletti du Bon Secours. Lieu à préciser dans notre prochain numéro.

Femmes en fête

(GE)

Pour fêter les dix ans de suffrage féminin et promouvoir le principe de l'égalité plusieurs groupements de femmes de Genève organisent le 6 et 7 février une fête des femmes à la Maison des Jeunes, 5 rue du Temple. Au programme : vendredi 6, début des manifestations à 18 heures. En soirée, sketches et chansons avec la troupe La Tortue (mise en scène de Huguette Junod) et Yvette Théraulaz. Samedi 7 : dès 16 heures reprise du spectacle, suivi d'un débat sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. (Programme sous réserve de modifications ultérieures) Billets de spectacle à l'entrée.



Au Lyceum-Club

(rue de Bourg 15, Lausanne)

(VD)

Vendredi 16 janvier 1981 : causerie de Suzanne Derieux (signature de son livre « Pour dormir sans rêves ») 17 heures

Vendredi 23 janvier : poésie et musique avec Pierrette Micheloud, poète, Dominique Annen, cantatrice et Janine Gaudibert, pianiste. 20h.30

Vendredi 30 janvier : causerie de Roger-Louis Junod, écrivain (signature de son livre « Les enfants du roi Marc ») 17 heures

Vendredi 6 février : causerie d'Anne-Marie Redard (diapositives) « Défense et illustration de l'héraldique suisse ». 20h.30

Du 7 au 22 février : exposition d'Olivier Aubert (14 heures à 18 heures sauf vendredi).

A la Maison de la Femme

(Eglantine 6, Lausanne)

(VD)

— La FRC (Fédération romande des consommatrices) ouvre un deuxième « Consommateur-Information » le vendredi de 14h.30 à 17 heures.

Judi 15 janvier : conférence d'Aimé Ramuz, chimiste cantonal : « Problèmes d'alimentation moderne ». 14h.30 (Union des femmes)

Mardi 27 janvier : films de Jacqueline Veuve : « Angèle Stalder » et « Suzanne » à 14h.30 et à 20h.15

Mardi 10 février : début d'un cycle de trois conférences/débats organisés par les Femmes Universitaires et l'Association pour les droits de la femme : **Le mariage en question**.

Approche historique par Jean-Louis Flandrin, maître assistant à l'Université de Paris VIII et auteur de « Famille : maison, parenté, sexualité dans l'ancienne société ». 20h.15

Mardi 24 février : **Le mariage en question**, approche sociologique et éthique. 20h.15

Mardi 24 mars : **Le mariage en question**, approche juridique et fiscale. 20h.15

Judi 12 février : Assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne et de la Maison de la Femme. 14h.30

— Du 23 février au 11 avril : « Clés pour le travail » stage de **réinsertion professionnelle** avec **recyclage pratique** en entreprise. Pour tous renseignements : Bureau d'Information féminine tous les jeudis de 9 heures à 11h.45 et de 14 heures à 17 heures à la Maison de la Femme Eglantine 6 ; tél. 23 33 22.

L'antenne est à vous

(TV)

(in) communauté d'action pour l'égalité des droits entre hommes et femmes explique pourquoi elle lutte pour l'égalité entre les sexes tout en se réclamant du droit à la différence. Grâce à des séquences imaginaires d'un téléjournal d'un siècle passé, on apprend que les revendications féministes ne sont pas nouvelles. Puis, en direct sur le plateau, c'est l'égalité dans la famille, l'éducation, le travail, et tout le monde devient (in).

TV romande lundi 19 janvier à 19h.15 et
jeudi 22 janvier à 22h.15